

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 31 MARS 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation: Jeudi 25 MARS 2021

Début de séance : 18 h 12

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents:

ANDREY Patrick; ARTIGUES Damien; BAILLY Hervé; BAILLY Jacques; BAILLY Thierry; BANDERIER Dominique; BARIOD Denis; BAUDIER Stéphanie; BELLAT Stéphane; BENIER ROLLET Claude; BLASER Michel; BOISSON Laurence; BONDIER Jean-Robert; BONIN Robert; BOURGEOIS Josette; BOURGEOIS Rachel; BOZON Fabienne; BRUNET Hervé; BUCHOT Jean-Yves; BUNOD Remy; CAPELLI Sophie; CAPPELLI Célestin; CHAMOUTON Patrick; CHATOT Patrick; CLOSCAVET Marie-Claire; COLIN Gwenaël; CORAZZINI Sylvie; DALLOZ Jean-Charles; DAVID Lauriane; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DUBOCAGE Françoise; DUFOUR Anne; DUFOUR Christiane; DUTHION Jean-Paul; ETCHEGARAY Josiane; FAGUET Jean-Jacques; FATON Patrice; FAVIER Jean-Louis; GAMBEY Olivier; GAUTHIER PACOUD Sandrine; GEAY David; GIROD Franck; GRAS Françoise; GROSDIDIER Jean Charles; GUERIN Jean Luc; GUILLOT Evelyne; HOTZ Richard; HUGUES Guy; JACQUEMIN Pierre; JOURNEAUX Cyrille; JULLEROT Pascal; LACROIX Serge; LAVRY Dominique; LONG Grégoire; LUSSIANA Eddy; MAILLARD Jean-Claude; MARQUES Patrick; MILLET Jacqueline; MILLET Michel; MOREL Alain; MOREL Denis; MOREL-BAILLY Hélène; NEVERS Jean-Claude; PAIN Michel; PARIS Robert; PERRIN Alexandre; PIETRIGA Guy; PRELY Fabrice; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RAVIER Pascal; REBREYEND COLIN Micheline; RETORD Dominique; REYDELLET DELORME Emmanuelle; ROUX Nathalie; ROZEK Evelyne; RUDE Bernard; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; STEYAERT Frank; THOMAS Rémi; TISSOT Isabelle; VACELET Jean-Marie; VENNERI PARE Sandra; VIAL Jacques; VUITTON Daniel.

<u>Délégués suppléants présents</u>: DUTHOIT Lionel; NEVEUX Arnaud; PARTY Annick; RIQUOIS jean Pierre

Excusés : BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS jean Pierre) ; CATILAZ Christophe (représenté par NEVEUX Arnaud) ; CIOE Bruno ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; MORISSEAU Gilles ; VILLESSECHE Anne (représentée par DUTHOIT Lionel).

Excusés ayant donné pouvoir : AYMONIER Gaëtan à ETCHEGARAY Josiane ; BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; CASSABOIS Yannick à PIETRIGA Guy ; DUMONT GIRARD Philippe à STEYAERT Frank ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LANCELOT Catherine à GUERIN Jean-Luc ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline ;

Absents: BOISSON Jean Pierre; CATTET Jean-Luc; GERMAIN Christophe; GROS-FUAND Florence; HUGONNET Franck; LAMARD Philippe; MONNERET LUQUET Jocelyne.

Secrétaire de séance : Josiane ETCHEGARAY

Le quorum est atteint avec 87 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents pour 104 suffrages exprimés (13 pouvoirs ont été donnés), soit 12 absents pour ce conseil.

1. Adoption du compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 3 mars 2021



D'APPROUVER le compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 3 mars 2021.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention

2. Rendu compte des délégations du Président

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention

3. Rendu compte des délégations du Bureau

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention

4. <u>Convention Territoriale de Développement Culturel et d'Éducation Artistique et Culturelle (CTDCEAC) – Répartition financière année 1</u>

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER la répartition financière pour l'année 1, dans le cadre de la Convention Territoriale de Développement Culturel et d'Éducation Artistique et Culturelle conclue entre Terre d'Émeraude Communauté et la DRAC Bourgogne Franche-Comté, comme suit :

Structure / Projet	Dépense (€)
Association École de musique Jura Sud	1 000,00 €
Association Caféine	2 000,00 €
Réseau des médiathèques	2 000,00 €
Association Noël au Pays du Jouet	2 000,00 €
Association Festival pour l'enfant	4 000,00 €
Association Comité Culturel d'Animation de Moirans-en-M.	1 000,00 €
Musée du Jouet	3 000,00 €
RAMI	2 000,00 €
Association Festivalzin	1 000,00 €
Sorties scolaires au cinéma	2 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

D'APPROUVER la mise en place de conventions financières avec chacune des associations et structures susvisées.

DE LE CHARGER de la signature de tous les documents permettant la mise en œuvre de cette opération ainsi que de tout avenant après avis du Bureau.

La proposition est mise au vote:

Résultats : **104 votants - 104 pour** - 0 contre - 0 abstention



18 h 25 : arrivée de M.GERMAIN Christophe

5. Subventions aux associations du territoire pour l'année 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'ATTRIBUER pour 2021 les subventions suivantes aux associations du territoire pour l'organisation d'actions, de manifestations ou d'évènements à caractère culturel, sportif, touristique et autre, d'envergure communautaire :

Association / Projet	Montant (€)
Adapemont – chantier de restauration d'Oliferne	4 200,00 €
Adapemont – festival « de bouche à oreille »	12 000,00 €
École de musique associative Jura Sud	33 500,00 €
Festivalzin – festival « Les Gueules de Bois »	8 000,00 €
Festival pour l'enfant – festival « Idéklic »	58 000,00 €
Musique et Art en Pays d'Orgelet	6 000,00 €
Noël au Pays du Jouet – festival « Noël au Pays du Jouet »	20 000,00 €
Théâtre Group' – La Vache qui Rue	3 500,00 €
Union Musicale Clairvalienne	20 000,00 €
AS du collège de Clairvaux-les-Lacs	2 000,00 €
Club Omnisport Clairvalien	1 400,00 €
Jura Lacs Football	6 500,00 €
Jura Sport Orientation – course d'orientation	3 500,00 €
Jura Sud Football	65 000,00 €
Jura Sud Handball	6 500,00 €
Jura Sud Trial – Jura Sud Trial	2 500,00 €
Moto Club du Risoux – Jura Trial Classic	500,00 €
Moto Club Moirans – Enduro Kids	500,00 €
Amis de la Rivière d'Ain (Les)	150,00 €
CPIE du Haut Jura	3 500,00 €
GVA Petite Montagne	2 487,00 €
SYNOKSIN	1 200,00 €
Atelier au village (L')	3 800,00 €
Foyer des élèves du collège (Clairvaux-les-Lacs)	400,00 €
Mission Locale Sud Jura	13 775,00 €
Morillons (Les)	1 500,00 €
Personnel CCPL (Association du)	2 450,00€
Tecbois (GIP)	10 000,00 €
TOTAL	292 862,00 €

DE PROPOSER que soit définie, au cours de l'année 2021, une politique en matière d'attribution des subventions aux associations,

DE L'AUTORISER à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 104 pour - 1 contre - 0 abstention

6. Règlement d'intervention au titre de l'appui à l'immobilier d'entreprise

4



LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le règlement d'intervention au titre de l'appui à l'immobilier d'entreprise figurant en annexe,

DE L'AUTORISER à signer ledit règlement ainsi que tout avenant portant modification après avis favorable du Bureau Communautaire,

DE LE CHARGER de signer tout autre document se rapportant à cette opération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

7. Marché relatif aux ALSH du secteur de l'ex-Pays des Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le recours au marché public de prestation de service pour la gestion des animations extra et péri scolaires pour les Accueils de Loisirs situés sur les communes de CLAIRVAUX, PONT de POITTE, BONLIEU et DOUCIER

D'APPROUVER les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le titulaire, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

DE LANCER une procédure dans le respect du Code de la Commande publique et plus particulièrement l'article R. 2123-1.

DE LE CHARGER de toutes mesures relatives à son organisation.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

8. Mode de gestion de la crèche d'Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le recours à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la future microcrèche d'Arinthod.

D'APPROUVER les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

DE LANÇER une procédure en vue de retenir un concessionnaire pour la gestion de la micro-crèche d'Arinthod en application des articles L. 3000-1 et suivants du Code de la commande publique.

DE LE CHARGER de toutes mesures relatives à son organisation.

La proposition est mise au vote :

Résultats: **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

9. <u>Pertes sur créances irrécouvrables : Budget Général et Budget Assainissement collectif</u>

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADMETTRE en non-valeur ou en créances éteintes les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 814,44 € pour le Budget Principal, 380,91 € pour le Budget Assainissement,

D'ÉTEINDRE les créances correspondantes,



DE L'AUTORISER à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

10. Création de deux budgets annexes : ZA Pays des Lacs et ZA En Chanois

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE CRÉER les budgets annexes suivants au 1er janvier 2021 :

- ZA Pays des Lacs
- ZA En Chanois

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

11. GEMAPI - Fixation du produit de la taxe

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le produit 2021 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 145 049 € répartis de la manière suivante :

- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura : 127 996 €
- Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents : 17 053 €

DE LE CHARGER de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

La proposition est mise au vote:

Résultats : **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

19 h 07 : arrivée de Mme CORON Nathalie

12. Approbation des Comptes de Gestion 2020

LE PRESIDENT PROPOSE :

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- **2.** Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DE DECLARER que l'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le trésorier de CLAIRVAUX-LES-LACS visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE PRENDRE ACTE qu'il s'agit des comptes de gestion 2020 suivants :

- Budget général
- Musée du Jouet
- Boutique Maison des Cascades
- Centre d'Uxelles



- Chaufferie bois
- Natura 2000
- ZI Lavancia
- ZA Grand Gizon
- ZA Les Quarrés
- ZA La Clavelière
- ZA En Chacourt
- ZA Orgelet
- ZA Patornay
- Assainissement
- SPANC

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

Le Président après s'être fait présenter les budgets primitifs, le budget supplémentaire et les décisions modificatives quitte la salle et la parole est donnée à Grégoire LONG, Vice-Président, pour le vote des Comptes administratifs.

13. Comptes administratifs pour l'année 2020

LE VICE-PRESIDENT:

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs
- Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs ;

La proposition est mise au vote :

Résultats : **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

Le Président rejoint la salle

- 14. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
 - a) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

+ 2 868 966,65 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

+ 2528 625,97 €

C. Résultats à affecter

5 397 592,62 € = A + B (hors restes à réaliser)

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 847 996,51 €

D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement - 1 283 685,98 €

(Besoin de financement) (Excédent de financement)

Besoins de financement = F = D + E2 131 682,49 € Affectation = G 2 131 682,49 € Report en fonctionnement R002 = C-G 3 265 910,13 €

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

b) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 14 197,29 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 0,00 €

C. Résultats à affecter

14 197,29 € = A + B (hors restes à réaliser)

D. Solde d'exécution d'investissement

- 19 575,06 € Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement 0,00 €

(Besoin de financement) (Excédent de financement)

Besoins de financement = F = D + E19 575,06 € Affectation = G 14 197,29 € Report en fonctionnement R002 = C-G 0,00 €

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

c) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget Chaufferie Bois



D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

F. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

+ 41 525,88 €

G. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

+ 28 989,79 €

H. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser)

+70 515,67 €

Solde d'exécution d'investissement après correction de l'erreur de saisie du report d'investissement au 01/01/2020

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) -17 268,92 €

J. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement) excédent de financement)

Besoins de financement = F = D + E

17 268,92 €

Affectation = G

Report en fonctionnement R 002 = C-G

53 246,75 €

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

d) <u>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Boutique</u> <u>Maison des Cascades</u>

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

+ 1 659,77 €

B. Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

+ 25 985,55 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser)



D. Solde d'exécution d'investissement

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)

+ 1 718,40 €

- 75 961,10 €

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

(besoin de financement) (excédent de financement)

Besoins de financement = F = D + E0.00 ∈Affectation = G0.00 ∈Report en fonctionnement R002 = C-G27 ∈ 45,32 ∈

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

e) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe NATURA 2000

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 88 224,31 €
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 164 185,41 €
C. Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	- 75 961,10 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 2 164,12 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (Besoin de financement)	0,00 €
(Excédent de financement)	
oins de financement = F = D + E	2 164,12 €
ctation = G	0,00 €

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **106 votants - 106 pour** - 0 contre - 0 abstention

f) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget Assainissement collectif

Déficit Reporté en fonctionnement D002 = C-G



D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

- 40 254,09 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

+ 122 396,06 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser)

+ 82 141,97 €

D. Solde d'exécution d'investissement après correction de l'erreur de saisie du report d'investissement au

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)

+ 734 050,97 €

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 372 229,50 €

(Besoin de financement) (Excédent de financement)

Besoins de financement = F = D + E

9 ,00 €

Affectation = G

Report en fonctionnement R002 = C-G

82 141 ,97 €

10

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats : **106 votants - 106 pour** - 0 contre - 0 abstention

g) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget SPANC

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

- 11 819,72 € précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 42 967,12 €

C. Résultats à affecter

-54 786,84 € = A + B (hors restes à réaliser)





D. Solde d'exécution d'investissement après correction de l'erreur de saisie du report d'investissement au 01/01/2020

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) + 121 800,56 €

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

(Besoin de financement) (Excédent de financement)

Besoins de financement = F = D + E

0,00 €

Affectation = G

Report en fonctionnement D 002 = C-G

54 786,84 €

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

15. Taux de fiscalité 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE NE PAS APPLIQUER d'augmentation fiscale pour l'année 2021 et de maintenir les taux votés en 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,86 % sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,32 % sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taux de Cotisation foncière des entreprises : 22,22 % sur une durée de lissage initiale de 8 ans,

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

16. Vote des Budgets Primitifs 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'ADOPTER tel qu'annexé à la présente délibération le Budget Primitif 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de communes.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

Départ de M.JOURNEAUX Cyrille

17. DSP relative au centre de vacances d'Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le mode de gestion en délégation de service public du centre de vacances d'Uxelles.

DE LANCER une procédure en vue de retenir un concessionnaire pour la gestion du centre de vacances d'Uxelles.

DE LE CHARGER de prendre toutes mesures relatives à son organisation.



La proposition est mise au vote:

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

18. Avenant à la convention d'objectifs et de financement de l'office de tourisme pour l'année 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de l'Office de Tourisme

D'ATTRIBUER une subvention complémentaire de 19 000€

DE L'AUTORISER à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement entre l'Office du Tourisme du Pays Lacs et Petite Montagne et Terre d'Emeraude Communauté susmentionnée.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

19. Taux de la Taxe Ordures Ménagères pour l'année 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NE PAS APPLIQUER D'AUGMENTATION au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 ;

DE FIXER le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 pour les anciens secteurs du Pays des Lacs et de Jura Sud à 11,34% ; soit pour les communes de :

Barésia-sur-l'Ain
Blye
Boissia
Bonlieu
Charcier
Charézier
Châtillon
Chevrotaine
Clairvaux-les-Lacs

Cogna
Denezières
Doucier
Fontenu
La Frasnée
Hautecour

Largillay-MarsonnayMenétrux-en-JouxMesnois

PatornayPont-de-Poitte

- Saint-Maurice-Crillat

- Saugeot

Songeson
Soucia
Thoiria
Uxelles
Vertamboz
Chancia
Charchilla
Châtel de Joux
Coyron
Crenans
Etival
Jeurre

- Lavancia-Epercy

LectLes crozetsMaisodMartignaMeussia

- Moirans en Montagne

- Montcusel

Vaux les saint ClaudeVillards-d'Héria

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

20. Redevance Spéciale d'enlèvement des déchets - Tarifs 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif à 1,423 € par litre, par an, soit à titre indicatif, pour 2021 :



- 170,76 €uros/an pour un bac de 120 litres,
- 256,14 €uros/an pour un bac de180 litres
- 341,52 €uros/an pour un bac de 240 litres,
- 483,82 €uros/an pour un bac de 340 litres,
- 711,50 €uros/an pour un bac de 500 litres,
- 853,80 €uros/an pour un bac de 600 litres,
- 1067,25 €uros/an pour un bac de 750 litres,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

La proposition est mise au vote:

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

21. <u>Déchèterie des Sablières de BOISSIA / Tarifs 2021 applicables pour l'élimination des déchets des professionnels</u>

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2021 pour les entreprises, commerçants et artisans de la Communauté de Communes, à partir du premier m³ apporté, à :

Tout-venant	\Rightarrow	13 €/m³ TTC
Déchets verts	\Rightarrow	8.40 €/m³ TTC
Bois	\Rightarrow	6.70 €/m³ TTC
Gravats	\Rightarrow	18 €/m³ TTC
Ferraille	\Rightarrow	0 € /m³ TTC

DEEE \Rightarrow 0 \in Carton \Rightarrow 0 \in

Plâtre

⇔ 67,50€/m³ TTC

Plastiques durs

⇔ 11€/m³ TTC

Et à partir de la première unité apportée :

Pneus poids lourds \Rightarrow 10 \in / prix unitaire TTC Pneus agricoles \Rightarrow 22,50 \in / prix unitaire TTC

Déchets ménagers spéciaux	⇒	(Conditionnement < 200 litres)	١

- Contained (Contained in Contained in Conta	
Nature du déchet	<u>Tarif TTC en €/Kg</u>
Piles et accumulateurs	0,00
Ampoules et Néons	0,00
Peintures, vernis, colles, emballages souillés	0,74
Solvants, diluants non chlorés	0,45
Aérosols	2,03
Acides minéraux	1,21
Bases	1,21
Phytosanitaires sauf chlorates et produits comburants	1,76
Produits chimiques non identifiés et produits de laboratoire	3,41



Produits chimiques divers, produits d'entretien	0,76
Solides et pâteux chlorés	1,05
Huile végétale	0,00
Huiles minérales	0,125
Extincteurs eau/poudre	1,38
Radiographies	0,00
Bouteilles de gaz	2,60

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

22. Enlèvement des ordures ménagères dans les campings collectés en régie / Tarifs 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE DEFINIR tel que récapitulé ci-dessous, 5 périodes de collecte pour la saison 2021, ainsi qu'un taux d'occupation des emplacements lié au classement par étoile des campings par période, taux qui sera retenu pour l'application de la redevance :

Périodes de collecte	Taux d'occupation des emplacements de campings 1 et 2 étoiles	Taux d'occupation des emplacements de campings 3, 4 ou 5 étoiles
19 Avril au 1 Mai 2021 (2 semaines)	0%	10%
3 Mai au 29 Mai 2021 (4 semaines)	0%	20%
31 Mai au 3 Juillet 2021 (5 semaines)	10%	40%
5 Juillet au 14 Août 2021 (6 semaines)	100%	100%
16 Août au 28 Août 2021 (2 semaines)	10%	30%

DE PRÉCISER que les campings pourront faire le choix d'une fréquence de ramassage pour chacune des 5 périodes selon les fréquences définies ci-dessous :

2 ramassages (1gris – 1 bleu) / semaine	5 ramassages (4 gris – 1 bleu) / semaine
3 ramassages (2 gris – 1 bleu) / semaine	6 ramassages (5 gris – 1 bleu) / semaine
4 ramassages (3 gris – 1 bleu) / semaine	7 ramassages (6 gris – 1 bleu) / semaine

DE DIRE qu'une demande d'un 2ème ramassage hebdomadaire des bacs bleus de la part d'un camping pour l'une et/ou l'autre des 5 périodes susvisées sera facturée au nombre de bac(s) enlevé(s), sur la base du tarif au litre défini pour la redevance spéciale et ce pour l'intégralité de la (ou des) période(s) considérée(s);

DE DIRE qu'une demande de ramassage exceptionnelle de la part d'un camping 1 ou 2 étoiles avant le 31 mai ou au-delà du 28 Août sera facturée au nombre de bac(s) enlevé(s), sur la base du tarif au litre défini pour la redevance spéciale ;

14





D'AUTORISER les campings à changer ponctuellement, en cours de saison, la fréquence de ramassage/période, <u>uniquement à la hausse</u>, et ce pour l'intégralité de la (ou des) période(s) considérée(s) ;

DE FIXER pour la collecte estivale 2021 (du 19 Avril au 28 Août), les tarifs de la redevance spécifique à :

- 4,77 €uros par emplacement/semaine pour 2 ramassages par semaine (1 Gris-1 Bleu),
- 5,13 €uros par emplacement/semaine pour 3 ramassages par semaine (2 Gris-1 Bleu),
- 5,51 €uros par emplacement/semaine pour 4 ramassages par semaine (3 Gris-1 Bleu),
- 5,85 €uros par emplacement/semaine pour 5 ramassages par semaine (4 Gris-1 Bleu),
- 6,28 €uros par emplacement/semaine pour 6 ramassages par semaine (5 Gris-1 Bleu),
- 6,61 €uros par emplacement/semaine pour 7 ramassages par semaine (6 Gris-1 Bleu),

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

23. Enlèvement des ordures ménagères de la Régie de Vouglans

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER pour la saison 2021 la participation de la régie de Vouglans à 13 500€;

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

24. Enlèvement des ordures ménagères hameau de Illay / Tarifs 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE FIXER pour la saison 2021, le montant de la participation du SICTOM du Haut Jura à 4 109.60 €

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

25. Enlèvement des ordures / Maison Familiales et Rurales de DOUCIER – tarifs 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE FIXER pour la saison 2021, le montant de la participation pour les installations des MFR à 4 773,00€.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats : **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

26. Enlèvement des ordures – Forêt domaniale de BONLIEU / Tarifs 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE PROCÉDER à l'enlèvement des ordures du parking de la forêt domaniale de BONLIEU,

DE FIXER pour la saison 2021, le montant de la participation de l'Office National des Forêts à 214,85€.



DE LE CHARGER de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote:

Résultats : **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

27. <u>Conteneurs Communaux – Redevance 2021 pour les collectes pluri-hebdomadaires des ordures</u> ménagères en régie

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE FIXER le tarif pour la saison 2021 comme suit :

Tarif au litre de déchet (fixé par la Redevance Spéciale de l'année en vigueur) pondéré par le nombre de semaines concernées dans l'année, appliqué au volume de déchets du/des conteneur(s) collecté(s) par les services de la Communauté de communes.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

28. <u>saison estivale 2021 – Ramassages supplémentaires des ordures des Hôtels, Restaurants et Commerces collectés en régie.</u>

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'EFFECTUER des ramassages supplémentaires hebdomadaires des bacs gris ou bleus du lundi 28 Juin 2021 au samedi 4 Septembre 2021 pour les Hôtels, Restaurants et Commerces dont la collecte des ordures ménagères est assurée en régie ;

DE FIXER le tarif de ramassage pour la période précitée comme suit :

BAC GRIS	<u>1 ramassage</u> <u>supplémentaire</u>	<u>2 ramassages</u> supplémentaires
120 litres	32,82 €	65,67 €
180 litres	49,21 €	93,64 €
240 litres	65,64 €	131,27 €
340 litres	92,98 €	185,96 €
500 litres	136,75 €	273,51 €
750 litres	205,09 €	410,17 €

BAC BLEU	<u>1 ramassage</u> <u>supplémentaire</u>	<u>2 ramassages</u> supplémentaires
120 litres	16,41 €	32,82 €
180 litres	24,61 €	49,21 €
240 litres	32,83 €	65,64 €
340 litres	46,50 €	92,98 €
500 litres	68,37 €	136,75 €
750 litres	102.53 €	204.09 €

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

29. Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comté »



D'ACCEPTER les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

DE CONFIRMER l'adhésion de « TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE » au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies »,

DE L'AUTORISER à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

D'AUTORISER le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Terre d'Émeraude Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

D'APPROUVER la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement, prévue par l'acte constitutif

La proposition est mise au vote :

Résultats : **105 votants - 105 pour** - 0 contre - 0 abstention

30. Délibération portant sur la compétence Mobilité

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DEMANDER le transfert de la compétence « mobilité » à Terre d'Emeraude Communauté.

DE SOLLICITER les communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire,

DE PRECISER que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,

DE LE CHARGER de signer tout document afférant à cette prise de compétence.

La proposition est mise au vote:

Résultats: 105 votants - 57 pour - 27 contre- 21 abstentions

31. Convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'AFFIRMER son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des villes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne sur le territoire de la Communauté de communes ;

DE DONNER son accord pour que le Président engage toutes les démarches afférentes au programme ;

DE L'AUTORISER à signer la convention d'adhésion au programme ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 105 votants - 105 pour - 0 contre - 0 abstention

Fin de séance: 21 h 45

